

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Lutèce Rouge

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Plâtre manuel traditionnel pour le montage et l'enduisage des cloisons

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLACOPLATRE  
34, Avenue Franklin Roosevelt  
92282 Suresnes Cédex - FRANCE  
T +33 1 46 25 46 25 - F +33 1 41 38 08 08  
[placoinfo@saint-gobain.com](mailto:placoinfo@saint-gobain.com) - [Assistance Technique Placoplatre : 0825 023 023](mailto:Assistance_Technique_Placoplatre_0825_023_023)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse   | Numéro d'urgence     | Commentaire |
|--------|-------------------|---|----------------------|-------------|
| France | ORFILA            | <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a> | +33 (0)1 45 42 59 59 | -           |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Clinker de ciment Portland, produits chimiques(65997-15-1). Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.  
Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.  
Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

# Lutèce Rouge

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après ingestion : Ne jamais tenter de faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Les personnes déjà sensibilisées peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage.

Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité.

Matières incompatibles : Acides. Oxydants puissants.

Durée de stockage maximale : 6 mois

Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Lutèce Rouge |                          |   |
|--------------|--------------------------|---|
| France       | Nom local                | Poussières réputées sans effet spécifique   |
| France       | VME (mg/m <sup>3</sup> ) | 10 mg/m <sup>3</sup> (Poussières totales)<br>5 mg/m <sup>3</sup> (Poussières alvéolaires) |

# Lutèce Rouge

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Gants de protection. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374.  
Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique  | : Solide                               |
| Apparence  | : Poudre                               |
| Couleur  | : Blanc                                |
| Odeur  | : Aucune donnée disponible             |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible             |
| pH   | : Aucune donnée disponible             |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible             |
| Point de fusion                                      | : Aucune donnée disponible             |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible             |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible             |
| Point d'éclair                                       | : Aucune donnée disponible             |
| Température d'auto-inflammation                      | : Aucune donnée disponible             |
| Température de décomposition                         | : 100 °C                               |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Le produit n'est pas inflammable     |
| Pression de vapeur                                   | : Aucune donnée disponible             |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                   | : Aucune donnée disponible             |
| Densité relative                                     | : Aucune donnée disponible             |
| Solubilité   | : Eau: Miscible en toutes proportions  |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible             |
| Viscosité, cinématique                               | : Aucune donnée disponible             |
| Viscosité, dynamique                                 | : Aucune donnée disponible             |
| Propriétés explosives                                | : Non explosif                         |
| Propriétés comburantes                               | : Non comburant selon les critères CE. |
| Limites d'explosivité                                | : Aucune donnée disponible             |

### 9.2. Autres informations

Densité apparente : 0,7 kg/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Humidité.

# Lutèce Rouge

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|   |  |
|---|--|
| Toxicité aiguë (orale)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (inhalation)   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Cancérogénicité   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Danger par aspiration   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|   |  |
|---|--|
| Ecologie - général                          | : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer. |
| Toxicité aquatique aiguë                    | : Non classé   |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Non classé   |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Méthodes de traitement des déchets | : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.  |
| Indications complémentaires        | : Vider complètement les emballages avant élimination. Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur. |

# Lutèce Rouge

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas d'informations complémentaires disponibles

#### - Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### - Transport maritime

Non réglementé

#### - Transport aérien

Non réglementé

#### - Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### - Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemicals Agency.

Texte complet des phrases H et EUH:

|        |  |
|--------|--|
| EUH208 | Contient . Peut produire une réaction allergique.    |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit